



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 MARS 2024

DÉLIBÉRATION
N°2024-03-DEL-046

OBJET :
AUTORISATION DE
RENOUVELLEMENT
DE LA CONVENTION
TRIPARTITE ENTRE
LA COMMUNE DE
TRIEL-SUR-SEINE,
L'INSPECTION
GENERALE DES
CARRIERES ET LA
COMMUNAUTE
URBAINE GRAND
PARIS SEINE & OISE,
RELATIVE AUX
OPERATIONS DE
CONTROLES
VIDEOSCOPIQUES EN
FORAGE SUR LE
TERRITOIRE
COMMUNAL

RAPPORTEUR :
Monsieur Philippe DA-RIN

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESENTES:33

NOMBRE DE VOTANTS: 33

Le 06 MARS 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 27 FEVRIER 2024

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Anne LAPORTE donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Christophe MARGAT donne pouvoir à Monsieur Gilles GAILLARD

EXCUSÉ(S): 0

ABSENT(S): 0



OBJET : AUTORISATION DE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE, L'INSPECTION GENERALE DES CARRIERES ET LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE, RELATIVE AUX OPERATIONS DE CONTROLES VIDEOSCOPIQUES EN FORAGE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°20180910DEL05 en date du 20 septembre 2018,

VU l'arrêté n°AO233-889, en date du 08 décembre 2023 du Conseil Départemental des Yvelines,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des opérations de contrôle vidéoscopiques en forage des cavités souterraines inaccessibles situées au droit de la ruelle Corneille (CR109) et au droit de la rue du Général Leclerc face aux numéros 50 et 60,

CONSIDERANT que depuis la création de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, la gestion de la rue du Général Leclerc ne relève plus de la compétence de la commune, il apparaît nécessaire de conclure une convention tripartite entre la commune de Triel-Sur-Seine, l'Inspection Générale des Carrières et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPSEO), afin de fixer les modalités d'intervention de l'IGC sur le territoire communal et de préciser la répartition financière entre la Commune et la CU GPS&O,

CONSIDERANT que la précédente convention approuvée par la délibération n°20180910DEL05 en date du 20 septembre 2018 est arrivée à échéance ; il est nécessaire de la renouveler pour une durée de cinq ans,

CONSIDERANT que le montant de la participation financière de la Commune s'élevait en 2023 à 1072,00 € par vacation, ce qui a représenté un coût annuel de 2144,00 € (net de taxes) pour l'inspection des cavités souterraines,

CONSIDERANT que l'arrêté n°AO233-889 en date du 08 décembre 2023 du Conseil Départemental des Yvelines fixe les prix des prestations de l'Inspection Générale des Carrières pour l'année 2024,

CONSIDERANT que le taux de vacation pourra être révisé annuellement et que tout nouvel arrêté des tarifs sera disponible sur le bulletin officiel du site internet du Conseil Départemental des Yvelines,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à la **majorité des suffrages exprimés avec 16 voix pour et 9 voix contre et 8 abstentions (Pour : Monsieur Cédric AOUN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Gil GOMES, Madame Frédérique MAHER, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Jonas MAURY, Madame Fabienne TANTI, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Melody SENAT, Monsieur Christophe MARGAT. Contre : Monsieur Fernando MENDES, Madame Valérie LENORMAND, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Anne LAPORTE, Monsieur Marc FONTAINE. Abstentions : Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Madame Amandine BENOIST)**,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'AUTORISER Monsieur le Maire à renouveler la convention tripartite entre la commune de Triel-Sur-Seine, l'Inspection Générale des Carrières et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, relative aux opérations de contrôles vidéoscopiques en forage sur le territoire communal, pour une durée de cinq ans.

ARTICLE 2 : DE DIRE que la participation financière de la Commune s'élève à 1072,00 € (net de taxes) par vacation.



ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer son exécution.

ARTICLE 4 : DE PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>

Accusé de réception en préfecture
078-217806249-20240306-2024-03-DEL-046-DE
Date de réception préfecture : 12/03/2024